

## Déchets de jardin pour grandes propriétés

Exception faite aux professionnels ayant conclu un contrat avec le Service intercommunal pour l'exploitation de la déchetterie (SIED), seuls 2m<sup>3</sup> de déchets sont acceptés par jour et par détenteur de carte de déchetterie. Dans le cas des déchets de jardin (branches, gazon, etc.), ce volume peut alors rapidement être dépassé pour les grandes propriétés.

Par conséquent, les particuliers devant éliminer un plus grand volume de déchets verts ont la possibilité d'obtenir un accès à la Compostière de Terre Sainte (CTS), située à Commugny. Pour ce faire, il doivent demander une procuration auprès de l'administration communale. Cet accès n'est toutefois réservé qu'aux personnes ayant plus de 7'000 m<sup>2</sup> de surface d'espaces verts sur leurs propriétés.

Pour demander cette procuration, le propriétaire doit s'adresser à l'administration communale et donner le numéro de sa parcelle.

Pour plus d'informations, consultez la [Directive intérieure de la déchetterie - Article 7](#)

---

Administration Communale  
Rte de Châtaigneriaz 2  
Case postale 48  
1297 Founex

Tél.: +41 (0)22 960 88  
88

Fax: +41 (0)22 960 88  
89

Site: [www.founex.ch](http://www.founex.ch)

Email: [greffe\(at\)founex.ch](mailto:greffe(at)founex.ch)